

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 MARS 2018 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 3 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 26 février 2018

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Denis WINKEL, M. Denis LANG, M. Claude GRASSER, M. André LENGENFELDER, et M. Pascal WEBER.

Absents excusés avec procurations : M. Martin LAUGEL qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER et Mme Martine HANSZ qui a donné procuration de vote à M. Denis WINKEL.

Absent excusé : Mme Sandrine SNEIJ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Michel GACKEL soit nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 DE_2018_004

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2018.**

Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2017 DE_2018_005

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 163 432,99 €
Recettes réalisées : 205 922,35 €
Résultat de l'exercice 2017 : 42 489,36 €

Report en section de fonctionnement : 213 638,62 €

Résultat de clôture exercice 2017 : 256 127,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 234 309,92 €
Recettes réalisées : 233 733,79 €
Résultat de l'exercice 2017 : - 576,13 €

Report en section d'investissement : - 57 597,65 €

Résultat de clôture exercice 2017 : - 58 173,78 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2017 de la commune.

Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2017 DE_2018_006

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat exercice 2017 sur exercice 2018 DE_2018_007

Au vu du compte administratif 2017, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 256 127,98 € de la section de fonctionnement et le déficit de 58 173,78 € de la section d'investissement,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 40 000,00 €,

- 98 173,78 € (58 173,78€ + 40 000,00 €) au compte 1068 en recettes d'investissement,
- 157 954,20 € (256 127,98 – 98 173,78 €) au compte 002 en report à nouveau en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat telle qu'énoncée ci-dessus.

Fixation des taux des Contributions Directes 2018 DE_2018_008

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur en 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 12,34 %

Taxe foncière propriétés bâties : 10,59 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 35,02 %

Monsieur le Maire proposera de reconduire ces taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer les taux des 3 taxes de fiscalité directe locale comme suit :**
Taxe d'habitation : 12,34 %
Taxe foncière propriétés bâties : 10,59 %
Taxe foncière propriétés non bâties : 35,02 %

Budget primitif de la commune – exercice 2018 DE_2018_009

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	363 771,20 €	363 771,20 €
Section d'investissement	388 344,98 €	388 344,98 €

Le budget est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2018 tel que présenté.**

Lotissement Thiergarten : aménagement de la 4^{ème} tranche DE_2018_010

La commune entend encourager l'arrivée de jeunes foyers sur le territoire en urbanisant une partie de la zone IAUb. Monsieur le Maire ajoute que cette proposition de lotissement répondra à une demande existante.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal une offre du cabinet TOPOS Aménagement pour une mission d'étude relative à l'aménagement de la zone IAUb Est.

Celle-ci comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 750,00 € HT, l'élaboration d'un plan topographique pour un montant de 3 000,00 € HT et les études préliminaires pour un montant de 3 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement Thiergarten,**
- **DECIDE de confier la mission d'étude relative à l'aménagement de la zone IAUb Est au cabinet TOPOS Aménagement pour les montants suivants : 1 750,00 € HT (assistance à maîtrise d'ouvrage) + 3 000,00 € HT (plan topographique) + 3 000,00 € HT (études préliminaires).**

Acceptation de l'offre promotionnelle « Santé Communale » à la commune de Huttendorf DE_2018_011

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'AXA Assurances de pouvoir organiser une réunion publique à Huttendorf dans une salle communale afin de proposer une offre d'assurance santé qui serait réservée aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'en accédant à cette demande, la commune ne serait liée par aucun contrat ou obligation de quelque sorte avec cette entreprise, et que la commune ne prendrait aucune part aux contrats pouvant potentiellement lier AXA Assurances aux habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la société AXA Assurances à organiser une réunion publique à Huttendorf,
- **AUTORISE** la mise à disposition d'une salle communale à ladite société à cet effet,
- **DECLINE** toute responsabilité quant à l'organisation de cette réunion,
- **REAFFIRME** la position de tiers de la commune quant aux offres de l'entreprise et aux conséquences contractuelles pouvant en découler avec des habitants.

DIVERS

La séance est levée à 22h15.